

INFOS BRÈVES

FERROVIAIRE : LA CFDT CHEMINOTS SUSPEND LE MOUVEMENT DE GRÈVE

La CFDT Cheminots, après consultation des ses adhérents, a suspendu (à une très large majorité de 85%) le mouvement de grève après le 28 juin, tout en restant déterminée concernant la suite des négociations.

Après le vote définitif de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, l'enjeu est désormais pour la CFDT d'obtenir des garanties de la part de l'Union des transports publics (UTP), l'organisation patronale du secteur, sur une convention collective nationale de branche.

Une nouvelle séquence s'ouvre qui sera faite de négociations longues et complexes. C'est pourquoi la CFDT appelle à une suspension et indique clairement qu'elle conserve sa capacité de mobilisation pour ces futures négociations : celle de la convention collective comme celle du pacte d'entreprise qui auront lieu en 2018-2019.

La CFDT a fait connaître sa position à tous les cheminots au travers d'une lettre ouverte et d'une allocution vidéo. C'est cette position que la CFDT a porté auprès des autres organisations syndicales.

Le pragmatisme et les échéances sociales à venir imposent à toutes les organisations syndicales de dépasser leurs postures traditionnelles au-delà des élections professionnelles à venir, en recherchant d'abord et avant tout l'intérêt des cheminots.

De 1,8 % à 1,3 % d'AG pour 1 495 salarié(e)s chez Dassault Aviation

Dans l'accord annuel 2018 signé par la CFDT, il y a une mesure demandée et obtenue uniquement par la CFDT pour donner des AG plus importantes aux salaires les plus bas : c'est le talon de 30 €.

Ce talon permet aux salaires inférieurs à 2 307 € d'obtenir **plus que 1,3 % en AG**.

Sur demande de la CFDT, la DG a communiqué le bilan de « l'effet 30 € ».

- **1 495 salarié(e)s** (sur 3 078 bénéficiaires d'AG) **ont perçu le talon.**
- **Ce talon représente une AG allant de 1,31 % à plus de 1,8 %.**

Augmentation Générale	1,31 à 1,4 %	1,41 à 1,5 %	1,51 à 1,6 %	1,61 à 1,7 %	1,71 à 1,8 %	> à 1,8 %
Nombre de salarié(e)s bénéficiaires	799	478	175	31	11	1

« D'autres » ont promis 10 % d'AG mais n'ont rien obtenu. Quittant même la dernière réunion de négo quand la CFDT faisait appel à l'arbitrage du PDG sur le talon de 30 €. Avec succès !

Pour la CFDT, c'est le concret qui compte, du pouvoir d'achat supplémentaire notamment pour les plus bas salaires : 0,1 % d'AG de plus en 2018, c'est plus de 200 € sur de 10 ans et plus de 1 000 € sur une carrière.

